

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 avril 2026

Date de convocation L'an deux mil vingt-six, le 22 avril à 20 H 00
10 avril 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel POTIER.

Membres présents : M. Michel POTIER, Mmes Suzy LAPORTE, Micheline COLPIN, Angélique VISBECQ, Claire LEFEBVRE, Elodie LEFEVRE, Marielle PIMBOUEN, Claire KARINTHI, Suzie PADIEU, MM, Yohan HARDY, Luc CARON, Hervé DE SMEDT, Philippe LEFEVRE, Pierre POTIER, Nicolas LETOFFE

Absente excusée : Néant

Absents : Néant

Nombre de conseillers formant la majorité des membres en exercice : 15

Présents 15 **Votants** 15

Mme Flamant Guilaine a été élue Secrétaire

Ouverture de séance :

La séance est ouverte à 19h45.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

Accord unanime des membres présents.

OBJET : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après délibération, le Conseil municipal adopte la proposition par 12 voix pour et 3 contre.

OBJET : DÉLÉGATION AUX ADJOINTS & CONDITIONS D'ATTRIBUTION.

Faisant suite aux élections Municipales du 15 mars 2026 et de l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026, le nouveau Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de délégation pour chaque Adjoint :

- 1) Monsieur **Hardy Yohan, 1^{er} Adjoint** est délégué aux finances pour ordonnancer les dépenses, émettre les titres de recettes et les signer. Il pourra également délivrer les différentes autorisations communales et exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil ;
- 2) Madame **LAPORTE Suzy, 2^{ème} Adjointe** est déléguée aux finances pour ordonnancer les dépenses, émettre les titres de recettes et les signer. Elle pourra également délivrer les différentes autorisations communales, exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil ;

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
15	0	0

OBJET : BILAN

Lecture du bilan du mandat précédent par les anciens élus

Aucune observation n'est formulée.

OBJET : VOTE DU CFU ET DU BUDGET PRIMITIF**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune d'Autrêches ;
- le compte financier unique 2025 de la commune d'Autrêches ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune d'Autrêches a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, M. Michel POTIER le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de l'adjointe Mme Suzy LAPORTE ;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	75 314.13€	485 617.00€	560 931.13€
	Recettes réalisées	26 164.71€	551 992.20€	578 156.91€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	110 613.65€	885 296.13€	995 909.78€
	Dépenses réalisées	38 344.89€	516 070.71€	554 415.60€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-12 180.18€	+35 921.49€	23 741.31€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	35 299.52€	522 538.72€	557 838.24€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	23 119.34€	558 460.21€	581 579.55€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0€	0€	0€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	23 119.34€	558 460.21€	581 579.55€

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTIONS</u>
11	1	3

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel POTIER,
Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2025,
Constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

en FONCTIONNEMENT :	€
Résultat de l'exercice :	35 921.49
Résultat antérieur (002) :	522 538.72
RESULTAT CUMULE :	558 460 .21 (002)
en INVESTISSEMENT :	
Résultat de l'exercice :	- 12 180.18
Résultat antérieur (001) :	+ 35 299.52
RESULTAT CUMULE (1)	23 119.34 (001)
RESTES à réaliser	
en dépenses : (2)	0
en recettes : (3)	0
BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3)	0

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	0 (1068)
Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	558 460 .21 (002)

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTIONS</u>
12	0	3

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026.

La commune a voté le maintien des taux d'imposition pour l'année 2026, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Taxe Foncière bâtie : 39,04 %

Taxe Foncière non bâtie : 47,84 %

Taxe d'habitation : 8,14 %

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
15	0	0

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le budget primitif 2026 de la façon suivante :

-Section de fonctionnement :

Dépenses = 1 061 006, 21 €

Recettes = 1 061 006, 21 €

-Section d'investissement :

Dépenses = 189 000,00 €

Recettes = 189 000,00 €

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTIONS</u>
12	0	3

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026.

Associations communales et extérieures.

OBJET : DELEGATIONS AUX ORGANISMES

Adoptées.

OBJET : FERMETURE D'UNE CLASSE

Information donnée au Conseil sur les démarches engagées pour limiter cette fermeture.

OBJET : MUTUELLE ET PREVOYANCE

Information présentée au Conseil.

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT CDG 60

Le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat et l'évolution du taux.

OBJET : CONTRAT MME FALMANT

Contrat de vacation Adopté par 15 voix pour.

OBJET : RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

la société SAUR a mandaté la Poste pour assurer le relevé des compteurs d'eau auprès des administrés, avec une période d'intervention fixée du 6 mai au 11 mai 2026.

OBJET : TRAVAUX ET DEVIS

- Devis de 3 865€ pour réfection équipement et sécurisation air de jeux : Adopté par 15 voix pour
- Devis Pont retenue rue du Tertre : 2 550 €
- Rénovation du chemin (entreprises Pichutka et la SCEA les Jardins de l'Hermitage) : Adoptée à l'unanimité
- Remplacement de points lumineux : adopté

OBJET : ECOLE

- Discussion engagée concernant l'organisation du départ en retraite de Madame Cavalin.
- Réflexion sur la kermesse.
- Les 100 ans de l'école : reportés, non prévus cette année.

Clôture de la séance

La séance est levée à 23h15.

INFORMATIONS

Cérémonie du 08 mai 2026

Rendez-vous le jeudi 8 mai 2025 devant le Monument aux Morts à 10 h 30 : dépôts de gerbes suivi d'un vin d'honneur à la salle multifonctions.

Brocante le 8 mai 2026

L'association Graines de Vie organise la brocante le vendredi 8 mai 2026
Inscriptions pour les particuliers au 06.84.55.14.17

Bus pour l'Emploi

La prochaine permanence du bus pour l'emploi se tiendra le lundi 8 juin 2026, de 13h30 à 17h30. Le bus sera stationné sur le parking de la mairie.

Relais petite enfance

Les activités du Relais Petite Enfance auront lieu à la salle multifonction le jeudi 21 mai de 9h15 à 11h30, ainsi que le jeudi 11 juin de 9h15 à 11h30.

France services

Des permanences seront assurées en mairie les lundis 11 mai et 8 juin, de 14h00 à 17h00.
Pour toute prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le 03 44 42 72 25.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires se dérouleront comme suit :

- Pré-inscription en Mairie aux horaires d'ouverture (muni du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille) du **lundi 4 mai au mercredi 13 mai 2026**. Possibilité d'adresser les documents à la Mairie par mail à l'adresse suivante : mairie.autreches@orange.fr
- **Inscription à l'école :**
 - **Mardi 19 mai 2026 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00**
 - **Vendredi 22 mai 2026 de 16 h 45 à 18 h 30**

Cimetière

Malgré la mise à disposition de trois conteneurs de tri sélectif au cimetière, il est constaté que les consignes ne sont pas respectées.

Pour mémoire :

- Bac vert : déchets végétaux (fleurs fanées, feuilles, etc.)
- Bac jaune : emballages recyclables (plastiques, cartons, etc.)
- Bac noir : déchets non recyclables (pots cassés, éponges, etc.)

Nous vous remercions de veiller strictement au respect de ces règles de tri, indispensables au maintien de la propreté du site et à la préservation de l'environnement.

Bruits

Dans le souci de préserver la tranquillité publique et le cadre de vie de notre village, il est rappelé à l'ensemble des administrés que le respect des règles de civisme et de savoir-vivre est indispensable.

Nous vous demandons de respecter les horaires suivants pour les activités susceptibles de générer des nuisances sonores :

*du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.*

Par ailleurs, afin d'assurer la quiétude et le bien-être de l'ensemble des habitants, **toute nuisance sonore devra impérativement cesser à partir de 22h00**, notamment :

- les émissions de musique à volume excessif,
- les fêtes, rassemblements ou événements bruyants,
- tout comportement de nature à troubler l'ordre public et la tranquillité du voisinage.

Il est également **rappelé aux propriétaires d'animaux**, et en particulier de chiens, qu'ils doivent prendre toutes les dispositions nécessaires afin de limiter les nuisances sonores, en particulier les aboiements répétés, tant en journée que de manière impérative durant la nuit.

Le respect de ces règles élémentaires de vie en collectivité contribue à préserver la sérénité et le bien-être de notre commune.

Fermeture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du **jeudi 14 mai 2026 au lundi 25 mai inclus**.

Cependant, une permanence sera assurée à la date suivante :

- **Mercredi 20 mai de 13h30 à 16h30**

En cas d'urgence, merci de laisser un message par mail à l'adresse suivante : **mairie.autreches@orange.fr**

Pour extrait conforme.
Fait à Autrêches le 4 mai 2026

Le Maire,
Michel POTIER